

N° 2024-003

**OBJET :***Travaux de voirie – Versement d'un  
fonds de concours par la commune  
de Morzine*

L'an deux mil vingt-quatre, le 16 janvier, le conseil communautaire de la Communauté de Communes du Haut-Chablais, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à Montriond, sous la présidence de Monsieur Fabien TROMBERT.

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

Date de convocation du conseil communautaire : 10 janvier 2024

Présents :

Mmes BUET Emmanuelle, COTTET Sophie, MARTEL Mireille, TRABICHET Yannick, MUFFAT Sophie et GRENAT Maryse.

MM. TROMBERT Fabien, VINET Philippe, MUTILLOD Christophe, VUAGNOUX Jean-Louis, REY Emmanuel, DENNÉ Jean-Claude, MUFFAT Michel, GIROD Jean-Marc, DEGENEVE Alain, VUATTOUX Rémy, MENOUD Jean-François, TOURNIER Henri-Victor, HAUTEVILLE Laurent, MORAND Jean-Claude et LOMBARD Gérald.

**Résultat du vote :**votants : .....23  
pour : .....23  
contre : .....00  
abstention : .....00

Procurations ont été données par :

- BERNAZ Célia à VUAGNOUX Jean-Louis,
- MUFFAT Jean-François à TROMBERT Fabien.

Monsieur Gérald LOMBARD a été élu secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes du Haut-Chablais est compétente pour l'aménagement et l'entretien de la voirie d'intérêt communautaire conformément à ses statuts. Il précise que des travaux d'investissement ont été effectués en 2022 et 2023 sur la commune de Morzine pour un montant total de 1 440 706,14 € TTC :

Travaux	Année	Coût TTC
Aménagement Trottoirs de la rue du Bourg	2023	507 171,17 €
Aménagement Trottoirs de la route des Nants	2023	259 994,12 €
Aménagement piétonnisation place de l'Office	2022	121 283,10 €
Aménagement des trottoirs de Joux plane	2022	134 503,75 €
Réfection route de la Plagne (Pied de la Plagne)	2022	99 824,58 €
Aménagement rond-point du cimetière	2022	62 630,72 €
Aménagement route du Plan	2022	106 163,66 €
Travaux sur Avoriaz	2022	149 135,04 €

Il fait part du souhait de la commune de Morzine de verser à la CCHC un fonds de concours de 602 186,35 € pour l'ensemble de ces opérations, ce qui est possible dans la mesure où le montant de cette participation ne dépasse pas la part du financement assurée par la CCHC.

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,**

- **à l'unanimité,**
- **accepte** le plan de financement suivant :
 

▫ <b>fonds de concours investissement</b>	<b>602 186,35 euros</b>
▫ F.C.T.V.A. CCHC	236 333,44 euros
▫ Autofinancement CCHC	602 186,35 euros
▫ <b>TOTAL</b>	<b>1 440 706,14 euros</b>
- **charge** Monsieur le Président des différentes formalités à accomplir.

CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

Reçu en Préfecture

Le : .....

Publié ou notifié

Le : .....

AINSI FAIT ET DÉLIBÉRÉ LES JOURS, MOIS ET AN QUE DESSUS  
POUR EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORMELe Président  
Fabien TROMBERTLe secrétaire de séance  
Gérald LOMBARD